



Direction des finances communales

Réf. : IF/2015/C034/KP

**Concerne :** Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Objet :** Rôle supplétif de l'impôt foncier 2015

---

Vu et rendu exécutoire à la somme négative de cent cinquante-quatre euros cinquante cents (-154,50€).

  
**ESCH**  
Secrétariat  
05.04.2016 P.B.

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Le Conseiller de direction,

Clara Muller